

**Présents :** Alain DELHOUME, maire,

Jean-Paul Mariaud, Serge Roux, Bernadette De Angéli, Christian Dubreuil, Jean-Pierre Floch, adjoints, Véronique Barinotto, Séverine Desbourdelle, Joëlle Duquéroix, Thierry Fournier, Jean-Paul Gadaud, Jacques Guy, Lionel Guillot, Patricia Lansade, Jean-Michel Lévêque, Christian Principaud, Sylvie Tête-Léonard, conseillers.

**Excusés :** Rémi Goursaud procuration à Jean-Michel Lévêque.

David Puigrenier participe également à cette réunion.

Christian Dubreuil est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

### Déclaration du Maire

Alain Delhoume indique que la rentrée scolaire s'est déroulée dans de très bonnes conditions et que la première tranche des travaux d'extension du multi accueil se termine dans les délais.

Durant les vacances, les travaux de construction de la boulangerie et du cabinet médical se sont déroulés comme prévu et ces services devraient pouvoir ouvrir avant la fin de l'année.

Il a également été possible d'avancer sur la réalisation des aires de retournement pour le ramassage des ordures ménagères et les travaux de voirie ont été réalisés conformément à la prévision.

Grâce aux contacts pris, l'association d'Aide aux Seniors va pouvoir proposer le portage de repas en liaison chaude.

### 1. Compte rendu du Conseil du 28 juin 2013

En l'absence d'observation ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

### 2 Comptes rendus des commissions

#### **2.1. Commission des affaires sociales et scolaires du 17 septembre 2013**

##### Affaires sociales

- Le colis

Le Conseil retient la proposition de la société Larédy avec une présentation dans de jolies valisettes. La distribution aura lieu dans la matinée du samedi 21 décembre 2013.

- Le repas aura lieu le 1er décembre

Le Conseil retient la proposition de la commission de proposer le menu élaboré par le restaurant la Ferme de la Chassagne. Campanelle-Danse animera l'après midi.

Les accompagnants devront s'acquitter d'une participation de 25€.

##### Affaires scolaires

- La rentrée des écoles

Elle n'a pas posé de problèmes particuliers et s'est très bien passée. Tous les travaux prévus ont été effectués :

- au restaurant scolaire, une cellule de refroidissement

et un four ont été installés ;

- les dortoirs de la maternelle ont été réaménagés avec des couchages supplémentaires ;
- un premier tableau numérique interactif a été mis en place dans la classe de Mme Nicolas ;
- dans la cour, le bac à sable est réinstallé.

L'étude surveillée se déroule maintenant dans une salle de l'ancienne école maternelle, mieux adaptée que le pré-fabriquée. La salle « arts plastiques » est opérationnelle.

Les effectifs sont les suivants :

En maternelle : 102 enfants répartis dans les 4 classes

Au primaire : 144 sur 6 classes.

Il faut noter que 130 enfants du primaire et 90 de maternelle, soit 220 enfants fréquentent le restaurant scolaire. Et ce sont 90 enfants du primaire et 66 de maternelle, soit 156, qui sont inscrits à la garderie.

A noter : la mise en souterrain de la ligne moyenne tension franchissant le parking des écoles est programmée en 2014. A cette occasion, le poteau électrique sera supprimé. Cela permettra d'accroître la sécurité en réorganisant la circulation des véhicules.

- Le collège

Le collège André Maurois a modifié ses horaires pour permettre à tous les enfants de sortir à la même heure, soit 17h00 (à la demande de la municipalité de Saint-Gence). Concernant les horaires des circuits de ramassage scolaire, un temps de trajet excessif existe sur deux circuits. La municipalité a demandé à ce que ce problème soit corrigé. De plus, elle est intervenue afin que les circuits soient réaménagés pour les rendre plus fonctionnels. Ce sera fait pour la rentrée après les vacances de Toussaint. Enfin, et toujours à sa demande, les élèves qui ont souhaité redoubler à Couzeix ont la possibilité d'utiliser le circuit de ramassage de Nieul.

***D'une manière générale, le Conseil se déclare très satisfait des conditions dans lesquelles la rentrée s'est effectuée.***

- Noël des écoles

Il est proposé de garder la même organisation qu'en

2012. Ainsi, en 2013, le spectacle sera offert aux maternelles (alternance avec l'élémentaire).

- Réforme des rythmes scolaires

Une première rencontre a eu lieu avec les directrices des écoles pour travailler sur la mise en place de la rentrée 2014. De nombreuses contraintes, en particulier les transports scolaires font que la demi-journée supplémentaire retenue sera le mercredi matin et que l'amplitude horaire journalière devrait rester équivalente à l'amplitude actuelle.

La commission propose pour le mercredi :

- qu'il n'y ait pas de restauration scolaire assurée par la municipalité ce jour-là ;
- que soient mis en place un transport et une restauration à l'accueil de loisirs de Veyrac pour les enfants qui fréquenteront l'Accueil de Loisirs ;
- qu'une garderie accueille les enfants le matin, comme les autres jours et après les cours, pour permettre aux parents de venir les chercher, une sortie à 12h étant la plus logique.

***Le Conseil municipal se félicite de l'esprit constructif manifesté par les différents partenaires lors des premières phases de réflexion sur la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2014.***

Il a pris notamment connaissance des propositions des enseignants de nos écoles élémentaire et maternelle et constate qu'il y a eu un travail sérieux pour rechercher des solutions intéressantes.

***Il souhaite que le dispositif final puisse être validé d'ici la fin de l'année pour pouvoir travailler à la mise en place des activités périscolaires qui lui incombe d'organiser.***

***Pour ce faire il souhaite que les points suivants soient respectés :***

- ***les horaires d'entrée et de sortie, le matin et l'après midi devront être identiques pour les 2 écoles ;***
- ***la pause méridienne ne devra pas être d'une durée supérieure à 1h30 dans la mesure où les enseignants ne souhaitent pas l'organisation d'activités durant cette tranche ;***
- ***les horaires devront être compatibles avec ceux des transports scolaires dont l'organisation incombe à Limoges Métropole.***

En outre, et dans toute la mesure du possible, les horaires devront permettre la mise en place d'activités périscolaires qui n'excluent pas les enfants qui utilisent les transports scolaires.

Ces propositions seront transmises au Comité de Pilotage du SIEPEA qui associe tous les partenaires et qui est en charge de la coordination intercommunale pour la mise en œuvre de la réforme.

***Le Conseil propose également que du personnel communal puisse éventuellement être mis à disposition du SIEPEA pour la mise en place des activités péri-scolaires.***

Projet de Limoges Habitat (LH ex OPHLM) à la Gagnerie  
La commission a examiné sur le plan d'avant projet, la disposition des 8 constructions proposées (appartements T3 et T4). Le Conseil valide la proposition de réduire l'emprise de l'allée qui longe la tranche 2 pour éviter toute circulation des automobiles sur cette voie. Il répond également favorablement à la requête de Limoges Habitat, visant à l'autoriser à entreprendre auprès de la DRAC les démarches nécessaires à la mise en œuvre de fouilles archéologiques préventives nécessaires et dont les coûts seront à sa charge.

Aires de retournement pour la collecte des ordures ménagères sentier de la Châtre et allée de Maisonneuve

- Sentier de La Châtre : Les propriétaires riverains concernés ont accepté de céder les terrains nécessaires à la réalisation de la raquette de retournement qui sera financée par le service propreté de l'Agglo. Le goudronnage du chemin et de la surface de raquette sera réalisé lorsque les sols seront suffisamment stabilisés.

- Allée de Maisonneuve : Le propriétaire du terrain nécessaire à l'aménagement du T de retournement, a proposé spontanément de le céder gracieusement.

***Le Conseil remercie les propriétaires pour leur acceptation rapide qui permet d'apporter une solution immédiate au problème de collecte dans ces secteurs.***

Panneaux des sentiers de randonnée

La commission a validé les textes des 10 panneaux, élaborés par la commission « Panneaux ». Un panneau n°11 sera créé ; il sera installé place Yves Lenfant, pour informer le randonneur et l'inciter à enrichir ses connaissances sur le patrimoine naturel et bâti de Saint-Gence.

***Le Conseil se félicite de la rapidité avec laquelle ce projet a été conduit. Il remercie les membres de la commission pour le travail accompli.***

Etude de faisabilité du projet d'urbanisation de la zone 2AU (la Châtre)

Les diverses réunions ont permis d'affiner le projet en tenant compte des remarques des divers partenaires.

L'estimation financière établie intègre toutes les données classiques des marchés de lotissement : installation du chantier, travaux préparatoires, terrassements, voirie, réseaux (eau potable, eaux pluviales, eaux usées, défense incendie, télécom, électricité et éclairage public) et leur raccordement aux réseaux existants, création des espaces verts, fourniture et pose des panneaux de signalisation routière ... Sont également prévus les frais d'études préalables au dépôt du permis d'aménager (Étude dans le cadre de la loi sur l'eau et étude d'Impact du projet sur l'Environnement). Pour la réalisation de fouilles archéologiques préventives, une redevance forfaitaire de 0,32€/m<sup>2</sup> doit être prévue.

La surface cessible serait de 8,8 hectares pour une surface totale de 12 ha environ. Le montant global de l'opération est estimé à environ 2 850 000€, soit un prix de

## 2.2. Commission voirie-urbanisme du 18 septembre

revient du m2 cessible d'environ 28 €

Il a été demandé à M. Iché (cabinet A2I) d'affiner encore l'estimation et de calculer précisément la surface totale du projet et le coût de l'investissement pour un m2 de terrain agricole.

Par ailleurs, Mme Bergeron est chargée d'étudier un règlement de lotissement et de proposer quelles formes de partenariat avec la collectivité et quels montages juridiques entre propriétaires pourraient recueillir leur adhésion en vue de la poursuite de l'opération.

Leur accord est nécessaire pour permettre d'engager la procédure de modification du PLU et la demande de classement en zone 1AU, indispensable pour l'obtention du permis d'aménager.

L'étude de faisabilité finalisée sera remise le lundi 21 octobre à la commission urbanisme, en présence des propriétaires. Si les propriétaires décident la poursuite du projet, le plan d'aménagement d'ensemble sera présenté aux riverains, pour recueillir leurs observations.

***Le Conseil qui s'était engagé pour la réalisation de l'étude peut constater avec plaisir qu'il n'y a pas eu de blocage de la part des propriétaires concernés et qu'ils vont avoir très prochainement en main toutes les données pour décider des suites qu'ils souhaitent donner à ce projet dont la réalisation est importante pour le développement de la commune.***

#### Projet d'installation de ralentisseurs, rue Jean Giraudoux

Pour sécuriser la portion urbaine du CD128, où le 30km/h est peu respecté au débouché des voies conduisant aux écoles et au stade, le Conseil général nous autorise à installer des ralentisseurs. Limoges métropole a étudié la faisabilité de deux passages protégés surélevés.

***Le conseil estime que la protection envisagée va dans le sens d'une sécurité des écoles. Compte tenu du coût, sa réalisation sera examinée lors de la détermination des travaux de voirie à financer sur 2014.***

#### Réouverture de l'Allée des Pruniers dans le village de Senon

Un tronçon de cette voie publique était depuis des décennies fermé par des barrières de bois et de béton. Suite à la vente d'une maison jusqu'ici inhabitée, le nouveau propriétaire a clôturé le bien acheté empêchant l'accès du voisin à sa maison.

Sur proposition de la commission et conformément à la réglementation, ***le Conseil décide l'enlèvement des obstacles, pour rétablir le libre accès de chacun à son domicile en empruntant la voie publique.***

#### Recrutement d'un emploi d'avenir

Michel Theillet a repris son emploi sous un statut de travail à mi-temps.

Un jeune employé, M. Thibaut Montalétang, est actuellement en contrat CDD. Il a donné toute satisfaction depuis son arrivée au mois de juin. Il est par ailleurs titulaire d'un BTS plomberie et électricité.

Sur proposition de la commission, ***le Conseil décide de recruter ce jeune dans le cadre d'un contrat d'emploi d'avenir, dans la perspective du remplacement de Michel Theillet.***

Le coût résiduel pour la commune est de l'ordre de 4700€/an.

#### Le point sur les travaux

- Extension du multi-accueil : les travaux d'extension avancent conformément au plan prévu par le maître d'œuvre ; l'accueil des enfants va « basculer » entre le 11 et le 14 octobre dans les locaux neufs augmentés des bungalows aménagés. La mise en place des structures modulaires se fera le lundi 23 octobre. Le parking et le mur de soutènement seront réalisés par nos employés.

La chaudière à « pellets » (granulés de bois) a été installée. Compte tenu de la phase transitoire des travaux, le conseil décide également de prendre à sa charge un premier stock de pellets.

- Aménagements routiers des Charriers : le revêtement routier réalisé au village des Charriers n'est pas satisfaisant, des reprises seront effectuées au printemps par l'entreprise.

- Écoulements d'eau à la Gagnerie : le problème posé par une émergence d'eau souterraine, rue des Lémovices à la Gagnerie, n'a pas été résolu par la mise en place d'un massif filtrant. Une opération de drainage sera réalisée d'ici la fin de l'année.

- Parking du cabinet médical et de la boulangerie : les chantiers de constructions privées du cabinet médical et de la boulangerie avancent en vue d'une mise à disposition aux usagers pour fin 2013. Les travaux d'aménagement de l'espace public (voirie de la rue de l'Ancienne École et parking public de 22 places, dont deux emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite) vont débuter le 8 octobre, sous maîtrise d'œuvre de Limoges Métropole. Ils sont prévus pour une durée de 8 semaines et se feront en concertation avec les entreprises intervenant sur les chantiers de construction de la boulangerie et du cabinet médical.

- Salles associatives : les salles rénovées et réaménagées de l'ancienne mairie et les espaces scolaires devenus disponibles suite à la création de l'école maternelle sont terminées. Elles ont été présentées aux associations le samedi 21 septembre et accueillies avec satisfaction.

- Parcours de bosses : le parcours de bosses destiné aux évolutions des cyclistes de La Chêne est presque terminé et la clôture a été posée. L'entrée se fera côté du stade. Il s'agit d'un parcours d'entraînement et de loisirs, non homologué pour les compétitions officielles. Il a permis une présentation de cette activité par l'association le week-end du 28 et 29 septembre.

***Le Conseil se félicite de la bonne avancée des travaux programmés et notamment en ce qui concerne l'extension du multi accueil car il est rare qu'un chantier de cette importance ne connaisse aucun retard. Il tient éga-***

**lement à souligner l'importance des travaux réalisés par les employés communaux qu'il convient de remercier pour leur compétence et leur disponibilité.**

#### Questions diverses

- Sécurisation du lotissement de la Gagnerie : le Conseil suit les propositions de la commission pour la mise en place de panneaux STOP, en partie basse de la rue de l'Amporium et de la rue des Druides au débouché sur la rue Anatole France.

- Demande de l'EFG et de l'ASSG pour le traçage du terrain municipal chaque semaine : le Conseil suit les propositions de la commission et décide de confirmer que les contraintes de traçages ne permettent pas une réalisation par des employés communaux. Par contre, pour faciliter cette tâche par les membres des associations, il décide de mettre à leur disposition une machine à tracer à la peinture avec les produits nécessaires.

- Éclairage de l'aire de jeux : le Conseil valide la proposition de la commission et propose la mise en place d'un bouton poussoir, associé à une horloge programmable et à une minuterie. Ce dispositif permettra aux usagers une libre utilisation.

- Économie d'énergie : Voici les chiffres des consommations électriques liées à l'éclairage du lotissement du Clos.

Consommation de 15 655 kWh en 2009 ; de 5 874 kWh en 2010 (**soit une réduction de 62%**); de 5 894 kWh en 2011 et de 6566 kWh en 2012 ('allongement de la durée d'éclairage : extinction à minuit, au lieu de 23 heures). Ces données confirment le bien fondé de l'action du Conseil visant à limiter l'éclairage public aux périodes durant lesquelles les habitants se déplacent le plus.

- Point à temps : une partie des travaux est effectuée sur l'enveloppe des crédits voirie, par des entreprises mandatées par Limoges Métropole. L'autre partie est effectuée en ateliers avec le matériel de Verneuil intégré dans l'Agglo.

**Le Conseil se montre très satisfait de la collaboration avec Verneuil, le travail en atelier permet de mieux maîtriser la finition en cas d'intempéries.**

### **2.3. Compte rendu de la réunion de la commission finances du 23 septembre 2013**

#### Situation budgétaire au 15 septembre

La consommation des crédits sur les dépenses de fonctionnement est conforme aux prévisions et au Budget primitif :

- 63% pour les dépenses de fonctionnement courant,
- 72% pour les dépenses de personnel (paie de septembre faite),
- 87% pour les autres dépenses de fonctionnement mais le SIEPEA qui représente la plus grosse dépense est payé,
- 62% pour les frais financiers.

Si des ajustements sont à faire, il n'y a pas d'urgence à faire des corrections par une DM (décision modificative). En ce qui concerne les recettes, une DM n'est pas indis-

pensable car de nombreuses recettes ne sont pas connues définitivement. Il faut cependant intégrer la diminution d'au moins 20 000€ des remboursements voirie par l'agglo.

En investissement, la réalisation des opérations est trop incomplète et les subventions perçues trop rares pour avoir une vision définitive. Enfin, la répartition des dépenses sur les opérations en régie n'a pas été opérée. On peut cependant penser que le montant sera supérieur au 37 000€ budgétés.

En conséquence, il convient de faire les propositions suivantes :

- geler 20 000€ de dépenses de fonctionnement pour garder un excédent de fonctionnement identique,
- faire de la perception des subventions une priorité absolue,
- attendre décembre pour payer les dépenses non indispensables, compte tenu des problèmes de trésorerie.

A ce jour, l'emprunt de 100 000€ inscrit au budget n'a été utilisé qu'à moitié et la ligne de trésorerie n'est pas utilisée en totalité.

Compte tenu d'une consommation rapide des crédits budgétés pour le restaurant scolaire, la commission fait part de son inquiétude face à un possible dérapage qui semble lié en grande partie à l'intervention de la diététicienne. Il conviendra de préciser de nouveau le rôle de chacun dans la fixation des menus en respectant la politique définie par le Conseil afin d'éviter d'avoir à augmenter très sensiblement les tarifs de la cantine.

**Le Conseil valide les propositions de la commission et reporte à la prochaine réunion le vote d'une décision modificative.**

#### Demandes de subventions

Compte tenu de la fin de la mandature en mars 2014, il n'est pas souhaitable d'engager de nouveaux projets.

Cependant, pour poursuivre des opérations déjà engagées, des demandes de subventions seront déposées auprès du Département et de la Région pour l'aménagement d'un coin lecture et d'un espace exposition dans l'ancienne mairie.

### **2.4. Commission Communale Communication du 26 septembre 2013**

#### Le point sur les dernières manifestations :

- le 23 août, ce sont plus de 150 personnes qui se sont installées sur le parvis de l'église pour écouter le groupe Los Llanos dans le cadre de Cuivres en Fête.

- le 6 septembre, la réunion des associations a regroupé plus de 15 associations. Le calendrier des manifestations a pu être fixé pour 2014.

**Le Conseil se réjouit que 6 nouvelles associations se soient créées depuis 2008, ce qui montre la vitalité de ce secteur indispensable pour la vie des habitants. La mise à disposition des nouveaux locaux associatifs confirme la volonté du Conseil de soutenir l'action des**



### **associations.**

- le 12 septembre, s'est tenue une réunion «Haut-débit et zones d'ombre ADSL et Wimax» avec la société A2Cnet et les habitants du secteur de la Ribière du Theil. Une quinzaine d'habitants étaient présents et ont pris connaissance des propositions en vue de l'installation d'un relais Wifi distribuant le haut-débit sur la zone d'ombre de la Ribière du Theil, des Verdiers et du Chazaud.

L'opération se fera si 7 (ou +) abonnements sont souscrits. A2Cnet réalise actuellement des mesures afin de déterminer le périmètre précis qui sera couvert par cette antenne relais.

***Le Conseil, qui a décidé de participer aux frais d'installation de cette antenne, souhaite que ce dossier trouve enfin une solution satisfaisante pour le maximum d'habitants.***

- le 14 septembre, dans le cadre des Journées du patrimoine, la municipalité a proposé une randonnée commentée de 4,5 km intitulée "L'eau dans tous ses états". Cette randonnée bénéficiait des commentaires éclairés d'Alain Delhoume, Jean-Pierre Floc'h et de Yoann Brizard du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne. Elle a rassemblé une vingtaine de personnes.

***Le Conseil remercie toutes les personnes qui ont permis l'organisation de cette manifestation de grande qualité.***

- le 21 septembre, la rencontre avec les nouveaux habitants a réuni trop peu de personnes, qu'il s'agisse d'habitants ou de représentants d'associations. Même si cela a permis d'avoir des échanges riches, il faut réfléchir à de nouvelles modalités pour accueillir ces nouveaux habitants.

clows

### Les Manifestations de la fin 2013

- les Veyracomédiens joueront leur dernière création le vendredi 15 novembre à 20h30 à la salle polyvalente de Saint-Gence (au lieu du samedi 16).

- le Téléthon se tiendra le vendredi 6 décembre : d'ores et déjà, on peut annoncer que la chorale Mélodia chantera dans l'église de Saint-Gence à 18h00.

- la cérémonie des vœux se déroulera le 4 janvier 2014. La commission propose qu'une vidéo présente la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel de la commune. Il sera demandé aux enfants des écoles (Grands de maternelle, CP) de réaliser des dessins pour illustrer les cartes de vœux utilisées en fin d'année.

## **3. Délibération**

- Convention avec le conservatoire intercommunal de l'ouest de Limoges (CIOL) qui a repris les activités de l'ancien syndicat de musique.

Le Conseil décide de contracter avec ce nouveau syndicat qui a repris les activités d'enseignement de la musique au sein de l'école élémentaire.

## **4. Compte rendu de réunions**

## **Limoges-Métropole, Conseil communautaire du 26 septembre 2013**

Parmi les dossiers les plus importants qui nous concernent le plus, on peut noter :

- Lancement d'une opération V'LIM, en liaison avec le CROUS, pour un système de location longue durée de vélo aux étudiants. Si cette expérimentation donne satisfaction, le dispositif a vocation à se développer.

- Validation de la convention entre Saint-Gence et l'agglomération pour les travaux d'aménagement (voirie et parkings) autour des nouveaux commerces. Pour la partie stationnement, la participation de notre commune, par versement au fonds de concours, est de 47 000€ sur un coût total de 102 558€. Les travaux seront réalisés par l'entreprise Siorat.

A noter également chez nos voisins, une convention entre l'agglomération et Veyrac pour l'accès et les aménagements autour du Mas Martin et l'attribution du marché pour les travaux d'assainissement dans le village voisin de La Gaudaud.

- Redevance spéciale pour les ordures ménagères : la commune y est assujettie pour ses déchets (salle polyvalente, cantine, mairie ...). Les tarifs augmentent de 2,5% pour les ordures ménagères et baissent de 2,9% pour les déchets recyclables. Cela justifie nos engagements pour développer le tri sélectif.

- Limoges Métropole attribue, sous conditions, une aide de 3 000€ aux associations qui recrutent des contrats d'avenir. Malices et Chocolat va bénéficier de cette aide.

- Divers avenants relatifs aux marchés conclus pour le centre aquatique sont validés. Il en résulte une moins-value de 44 000€. Le coût global estimé passerait de 49 009 000€ à 46 000 000€.

- A noter que lors de la commission transports, la question de la prise en charge éventuelle des enfants de Peyrilhac et Saint-Gence pour les conduire à l'Accueil de Loisirs a de nouveau été posée. L'agglomération confirme que cela ne relève pas de sa compétence mais une évolution semble possible.

### **SIEPEA**

La CAF impose une tarification modulée (en fonction du quotient familial) à compter du 1er janvier 2014. Les nouveaux tarifs sont publiés dans le présent bulletin.

L'association sera porteuse des demandes de subventions pour les équipements liés à l'extension du multi accueil.

### **ATEC(agence technique départementale)**

Le SIEPEA a adhéré à l'ATEC (assistance informatique). A noter que l'ATEC est chargée de faire une étude sur l'aménagement en logements locatifs des anciens locaux Dumont.

## **5. Informations diverses**

- Le plan de formation du personnel a été validé par le centre de gestion.

- Les élections municipales se dérouleront les 23 et 30 mars 2014. La nature du scrutin est profondément modifiée ; vous trouverez dans ce bulletin ce qui va changer.
- Les élections européennes se tiendront le 25 mai 2014.
- Un renforcements des réseaux électriques va être réalisé par ErDf sur les villages de la Châtre et du Boschaudérier (pose de nouveaux transformateurs).
- Joëlle Clavaud a été désignée par le Tribunal de Grande Instance en remplacement de Gilbert Bretenoux pour siéger à la commission de la liste électorale.
- Une intervention a été faite pour que la signalétique de Saint-Gence soit mieux assurée depuis la RN 141, en par-

ticulier au niveau de la sortie «Aéroport de Bellegarde».

- Des mesures de la vitesse des véhicules ont montré que 80% des voitures étaient en excès de vitesse entre La Celle et La Châtre ; les conducteurs sont appelés à un comportement plus respectueux de la sécurité des habitants.

***Le prochain Conseil municipal aura lieu le 22 novembre 2013.***

## **Une nouvelle voie à Saint-Gence**

Afin de permettre la circulation et le stationnement des véhicules des usagers fréquentant la nouvelle boulangerie et le cabinet médical, une voie de circulation et 22 places de stationnement ont été créées. Son nom : **rue de l'Ancienne Ecole**, elle est en sens unique, et dessert ces deux nouveaux services.

